

BILAN 2017

DES ACTIONS POUR LES ACTIVITES ECONOMIQUES (HORS AGRICULTURE)



**Avec les entreprises, expertiser et gérer les rejets
pour mieux répondre aux défis du SDAGE**

L'agence de l'eau met sa connaissance des activités industrielles et de leur impact sur les milieux aquatiques au service des industries, des entreprises et des artisans, afin de promouvoir une bonne gestion de l'eau et la réduction des pollutions.



Le 8 décembre 2017, à l'occasion de l'anniversaire de l'adoption à l'unanimité par le comité de bassin de la stratégie d'adaptation aux changements climatiques, l'agence de l'eau a réuni ses partenaires et relais auprès des acteurs économiques. Cette demi-journée a été l'occasion de présenter un bilan détaillé des 180 M€ aides accordées aux acteurs économiques sur le 10^{ème} programme depuis 2013. Les démarches de la filière lait (amont et aval), ainsi que la réflexion en cours de PERIFEM ont été présentées. Les témoignages présentés étaient centrés sur la plus-value pour l'entreprise à s'inscrire dans l'adaptation au changement climatique.



Les présentations de la journée technique du 08/12/17 sont sur le site internet de l'agence de l'Eau. L'appel à initiatives entreprises et adaptation au changement climatique lancé à cette occasion a été diffusé largement par mail (invités à la JT) et internet. Plusieurs films témoignages d'entreprises engagées sont d'ores-et-déjà disponibles sur internet dans l'attente des deux derniers tournages qui conduiront ensuite au lancement de la campagne de communication au printemps 2018 « Ils l'ont fait, pourquoi pas vous ? ».

••• LES ORIENTATIONS POUR L'INDUSTRIE AU 10^{ème} PROGRAMME

Dépolluer

Un effort soutenu pour atteindre le bon état écologique

Malgré la crise économique, et en prévention des normes de rejet imposées par la directive IED et les documents BREF (Document de référence sur les meilleures techniques disponibles) en cours de parution jusqu'en 2020, les industriels poursuivent leurs efforts pour concilier le développement de leur activité avec la préservation de l'environnement, notamment dans les secteurs de l'agroalimentaire (sucrierie, laiterie), de la chimie et du traitement de surface.

Ces efforts permettent de continuer de réduire les rejets et de fiabiliser la dépollution des établissements industriels du bassin. L'agence de l'eau a apporté 28,1 M€ d'aides à 572 entreprises (668 aides) pour la réalisation de 67,2 M€ de travaux éligibles retenus. 64 % de ces montants de travaux retenus concernent des actions inscrites aux Plans territoriaux d'actions prioritaires (PTAP) qui fixent les priorités d'intervention de l'Agence de l'Eau en fonction de l'état des milieux.

Illustration : **Bilan des aides PTAP activités économiques et bassin en 2017**

Aides Industries 2017	Nombre conventions d'aide PTAP	Mt Travaux PTAP (M€)	Mt aides PTAP (M€)	Montant total aides par DT (M€)	% Mt Tvx PTAP/ Mt total Tvx Industries par Dir. Territ.
PTAP IDF + PPC	82	9,53	4,26	9,73	44%
PTAP DSAV	48	22,58	9,05	10,52	84%
PTAP DRBN	4	0,34	0,13	1,23	13%
PTAP DSAM	34	2,73	1,07	2,18	47%
PTAP DVM	30	4,54	1,90	2,63	75%
PTAP DVO	43	3,70	1,52	1,65	88%
Sous-total aides PTAP	<u>241</u>	<u>43,43</u>	<u>17,93</u>		
% PTAP Industrie / TOTAL Industrie 2017	36%	65%	64%		
TOTAL AIDES Industries 2017	<u>668</u>	<u>67,23</u>	<u>28,18</u>	<u>27,94*</u>	

* Aux aides accordées par les directions territoriales s'ajoutent 0,24 k€ d'aides à des actions de niveau bassin

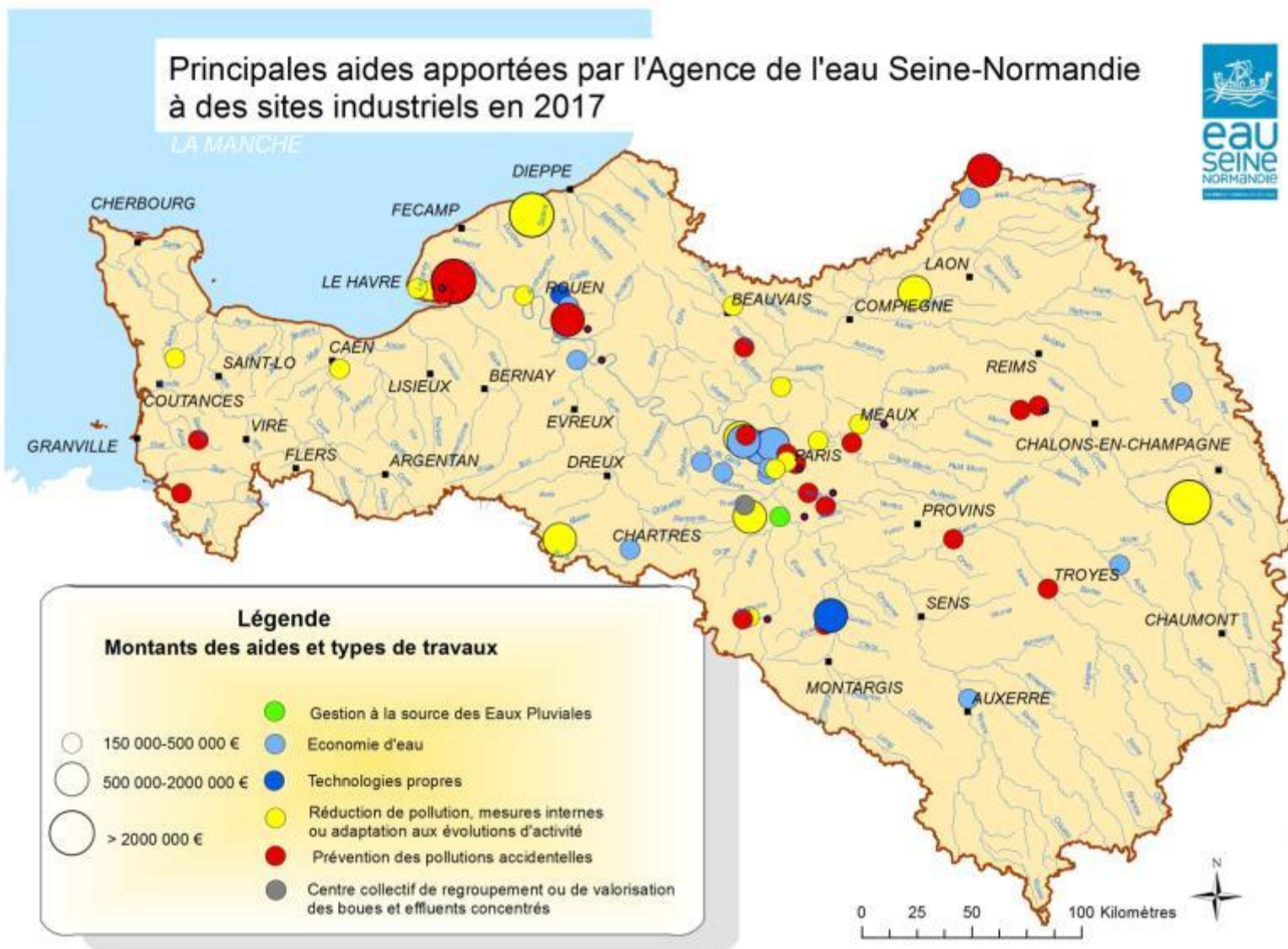
Les aides (en % de montants) servent principalement à :

- la création ou l'amélioration des capacités d'épuration (41 %)
- la fiabilisation du niveau de dépollution et la prévention des pollutions accidentelles et diffuses (17 %)
- la réduction des pollutions à la source et l'investissement dans des technologies propres (dont les actions groupées) (29 %)
- des études préalables ou générales et des animations (8 %)
- des économies d'eau (4 %)
- la collecte et l'élimination des effluents concentrés (1%).

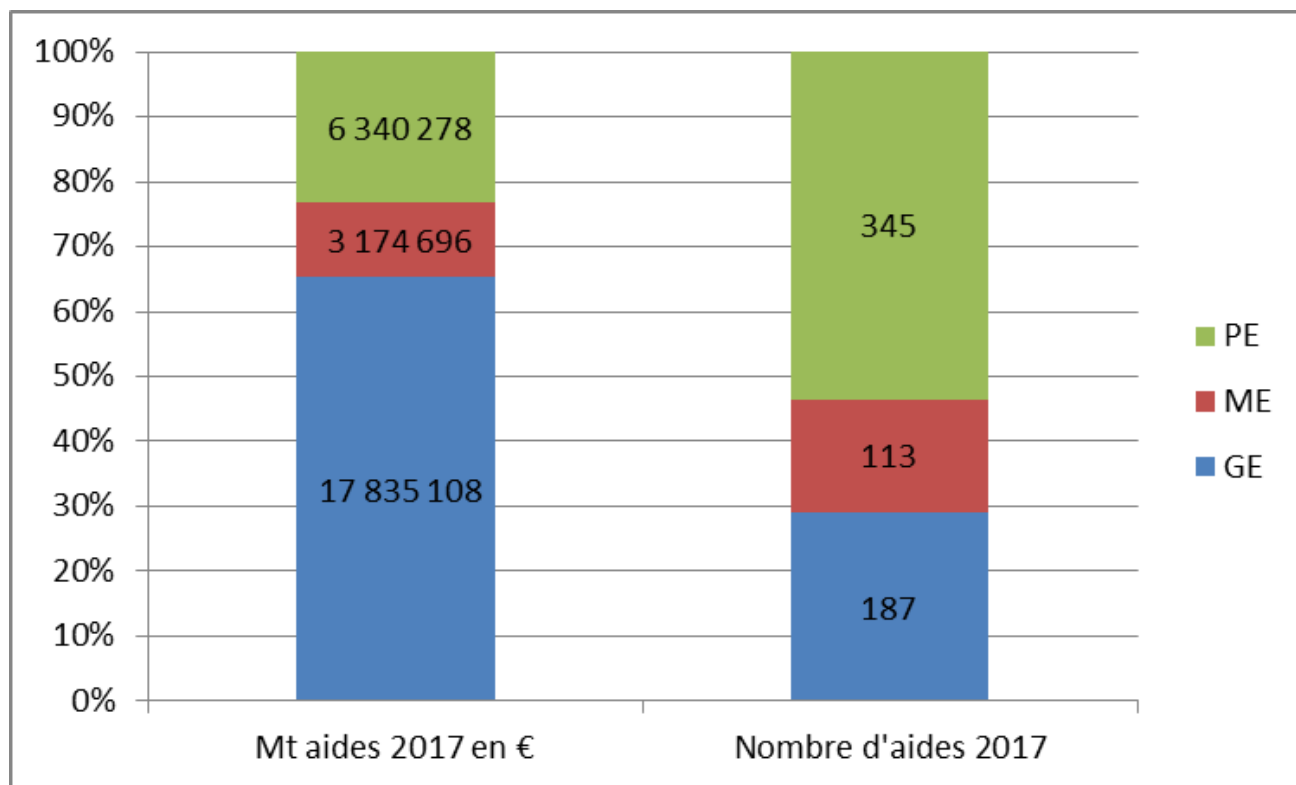
Les investissements des grandes et moyennes entreprises

Les investissements engagés par les plus petits sites industriels pour lutter contre la pollution se maintiennent. Les gros projets concernent essentiellement les secteurs de l'agroalimentaire, plus particulièrement des sucreries (Cristal union – 76 - 45) et une laiterie (MIKO - 51), la métallurgie (ERAMET SANDOUILLE -76), le traitement de surface (Société De Galvanoplastie Industrielle - 78), l'enseignement supérieur (Campus Condorcet - 93) pour la gestion des eaux pluviales, et le CEA (91) pour la refonte complète d'une station d'épuration.

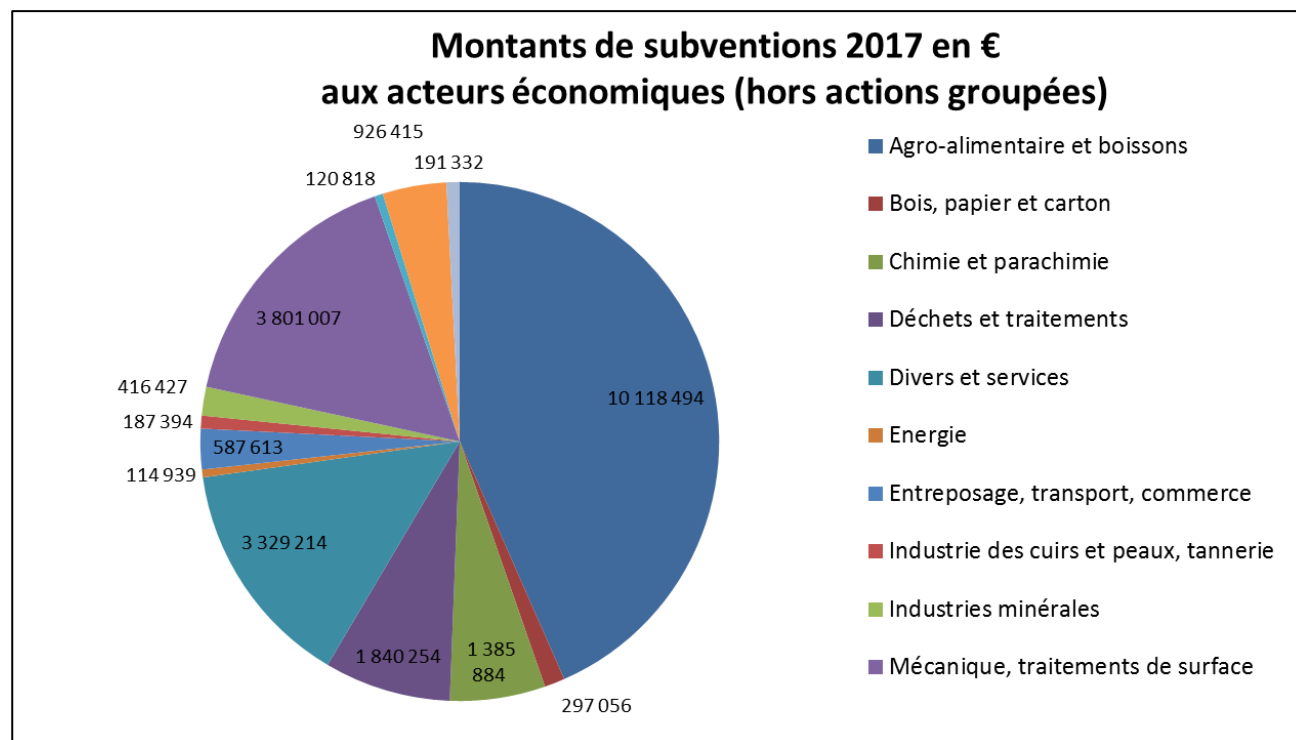
Carte des principaux sites industriels et actions groupées territoriales aidés en 2017 par l'Agence de l'eau Seine-Normandie



Le montant des investissements et ainsi également des aides des grandes entreprises dominant, cependant le nombre d'aides attribuées aux petites entreprises et à l'artisanat atteint 53% du nombre total des aides.



Répartition des aides par secteur d'activités (hors actions groupées)



LA GESTION A LA SOURCE DES EAUX PLUVIALES

Inciter les entreprises à gérer les eaux de pluie au plus près de là où elles tombent (par infiltration notamment ou réutilisation) et viser un zéro rejet d'eaux pluviales est un des axes stratégiques pour l'adaptation au changement climatique.

L'agence de l'eau soutient la réduction à la source des écoulements en temps de pluie à travers son 10^{ème} programme d'intervention. C'est ainsi que pour l'année 2017, 8 aides pour un total de 1,5 M€ de subventions ont été accordées pour des travaux. Les projets aidés concernent des opérations relatives essentiellement à la création de toitures végétalisées, voiries perméables ou d'aires d'infiltration à la fois pour des ZAC, des sites d'enseignements ou hospitaliers, des acteurs de l'immobilier et pour le marché international de Rungis.

Ces dossiers sont essentiellement sur le territoire de Paris et Petite Couronne et un projet sur Seine-Amont.

En décembre 2016, l'agence a lancé un 2^e appel à projets portant sur « la gestion durable des eaux de pluie dans les nouveaux aménagements ». L'agence a reçu 16 dossiers de candidature concernant des opérations d'aménagement émergentes. 7 dossiers ont été proposés à la commission des aides comme lauréats après examen des membres du jury. La décision définitive d'aide sera prise par la commission des aides courant 2018.

L'agence de l'eau a réalisé deux films témoignages d'entreprises particulièrement engagées pour faire connaître ces actions et susciter de nouvelles initiatives.

Le témoignage de l'entreprise Rabouin est intéressant car il montre aussi le rôle de la collectivité dans l'initiative du projet (suite à contrôle de conformité).

Les actions réalisées par Prologis mettent en avant plusieurs types de techniques de gestion à la source des eaux pluviales réalisables sur une grande plateforme logistique.

Découvrez les vidéos sur les sociétés RABOUIN et PROLOGIS témoignant de leur initiative sur la gestion à la source des eaux pluviales



LA REDUCTION DES MICROPOLLUANTS DANS LES REJETS



Les objectifs en termes de réduction ou de suppression des rejets restent ambitieux (conformément au SDAGE 2016-2021). Néanmoins, un certain ralentissement dans le nombre de projets industriels de réduction des émissions de micropolluants aidés par l'agence de l'eau est observé en 2017.

Les raisons sont probablement dues au contexte réglementaire récent : arrêté du 24 août 2017 modifiant celui du 02 février 1998 en définissant de nouvelles valeurs limites d'émissions des rejets industriels de substances et l'échéance 2017 de suppression du chrome VI décalée (règlement REACH) touchant principalement les activités de traitement de surfaces. Comme les années précédentes, les principales réductions des émissions concernent les solvants halogénés (principalement tétrachloréthylène) et les métaux (zinc, nickel, cadmium, chrome).

La campagne vidéo « Ils l'ont fait, pourquoi pas vous ? » vise à poursuivre la sensibilisation sur la mise en place de zéro rejet industriels notamment dans le secteur du traitement de surface.

Découvrez la vidéo sur la société REVETECH témoignant de sa démarche en zéro rejet de pollutions industrielles



DES ACTIONS SPECIFIQUES POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DES RACCORDEMENTS DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES

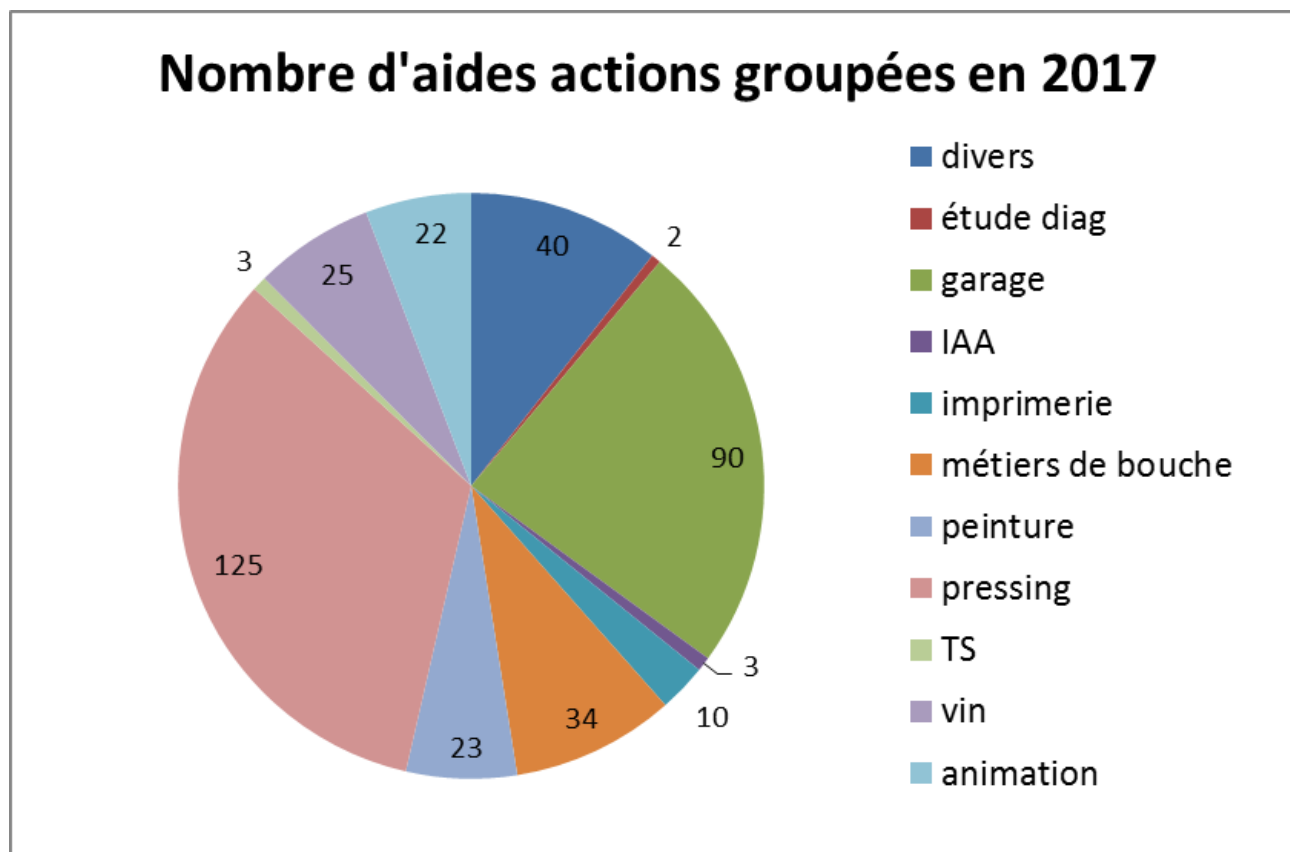
Un budget de 5 M€ d'aides (soit 17 % du total des aides à l'industrie) a été accordé à une quarantaine d'actions groupées thématiques et territoriales, pour 14 M€ de travaux engagés. L'animation et les études de prédiagnostic représentent 20 % (1 M€) du montant des aides à l'artisanat et aux petites entreprises.

Les 367 aides attribuées en 2017 dans le cadre des actions groupées (53 % des aides aux activités économiques) concernent pour 79 % en nombre et 74 % en montant des actions groupées thématiques et territoriales spécialisées, tournées vers les activités qui rejettent des effluents concentrés, potentiellement toxiques pour l'eau telles que :

- l'entretien et la réparation des véhicules, dans le cadre du contrat d'animation signé avec le Centre national des professionnels de l'automobile (CNPA) jusqu'en 2018 et d'autres partenariats avec les relais locaux (chambres consulaires, syndicats d'assainissement...), soit 24% du montant des aides aux travaux réalisés dans le cadre d'actions groupées,
- les activités viticoles, avec le Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC) et le contrat Vignes et vins Seine-amont (14 % des aides aux travaux),
- les pressings, avec la proximité de la prochaine échéance du calendrier réglementaire pour le remplacement des machines utilisant du perchloréthylène (21 % des aides aux travaux),
- les laboratoires photo et les imprimeries (2 % des aides),
- la peinture, avec la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) ou la Fédération française du bâtiment (FFB), soit 2 % des aides aux travaux,

Les actions territoriales, qui ciblent davantage les métiers de bouche et la conformité des raccordements aux réseaux, représentent 21 % du nombre et du montant des aides attribuées dans le cadre des actions groupées.

Répartition des aides « actions groupées » par thématique et animation en 2017





Les pressings

L'agence de l'eau accompagne les pressings pour l'abandon progressif de l'utilisation du perchloroéthylène, solvant potentiellement cancérigène, et a financé 128 machines de nettoyage dont 53 machines fonctionnant à l'eau et 75 machines utilisant des solvants (D5, K4, KWL), pour un total de 1,07 M€ d'aides. Par ailleurs, le nombre de demandes d'aides a augmenté pour revenir à peu près au niveau de 2015. Cette tendance peut s'expliquer par la proximité de la fin de programme et la poursuite du remplacement des machines du fait des échéanciers réglementaires s'étalant jusqu'en 2021.



L'entretien et la réparation de véhicules



Grâce au maillage du territoire développé dans le cadre du contrat d'animation signé avec le Centre national des professionnels de l'automobile (CNPA) jusqu'en 2018 et les autres partenariats avec les relais locaux (chambres consulaires, syndicats d'assainissement...), environ 70 % des 14 000 garages du bassin affichent une gestion conforme de leurs effluents concentrés, contre 10 % en 2004.

Le film pédagogique et technique sur le contrat « garages » finalisé fin 2015 (disponible sur le site internet de l'agence) a permis de faciliter aussi la communication auprès des concessionnaires auto et surtout de commencer des actions pédagogiques auprès des centres de formation professionnelle ainsi que des collectivités. Une version courte a été réalisée à l'occasion des Trophées de l'environnement Auto-Eco 2017 ».

Le prix « Agence de l'eau Seine-Normandie » a été remis pour la deuxième fois, dans le cadre des trophées de l'environnement Auto-Eco 2017. Ce prix spécial, sélectionné par le jury, a été remis au groupe « BERNIER » situé à Amilly-Villemandeur dans le Loiret (Garage Peugeot).



Ce groupe familial, créé en 1947, possède plusieurs concessions sur le bassin-Seine-Normandie. Depuis 2008, 5 aides financières ont été attribuées au groupe sur 3 sites différents sur le bassin Seine-Normandie (Pont d'Ouilly-14, Les Ulis-91 et Amilly-Villemandeur-45). Dans le cadre du transfert de site, les travaux de mise en conformité ont permis de préserver la ressource en eau de tous risques d'hydrocarbures par la mise en place d'un local de stockage des huiles usagées et déchets dangereux.

- 50 % des participants au Trophées de l'environnement Auto-Eco se trouvent sur le bassin Seine-Normandie,
- 17 entreprises sont implantées sur notre bassin (42 %) parmi les 40 nominés au niveau national, pour les 8 prix liés à la bonne gestion des déchets.

L'activité vinicole



Le partenariat avec le Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC) et le contrat « Vignes et vins Seine-amont », signé en 2014 avec la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or, se poursuit. L'objectif d'atteinte de la conformité des rejets viticoles a ainsi été étendu à la région Bourgogne, région d'appellation. L'animation réalisée sur ces deux territoires par les partenaires a conduit à 25 dossiers de travaux aidés par l'agence de l'eau en 2017.

Découvrez la vidéo sur le Domaine LAROCHE témoignant de son initiative sur les économies d'eau



Collecter et traiter les effluents concentrés

Un nouveau partenariat ("action groupée") pour les années 2017-2018 a été passé avec la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) Normandie en vue de favoriser la collecte et l'élimination des effluents concentrés toxiques issus des petites entreprises

Cette action est complémentaire aux actions groupées relatives à l'acquisition de matériel de « nettoyage des rouleaux de peinture », portées par la CAPEB ou la Fédération française du bâtiment (FFB) et développées dans plus de 50 % des départements du bassin (ceux de l'Île-de-France, de Bourgogne, Picardie, Haute-Normandie et de l'Aube).

Découvrez la vidéo sur la CAPEB Normandie et l'entreprise de peinture Matthieu CARBONNIER témoignant de la gestion des effluents concentrés toxiques



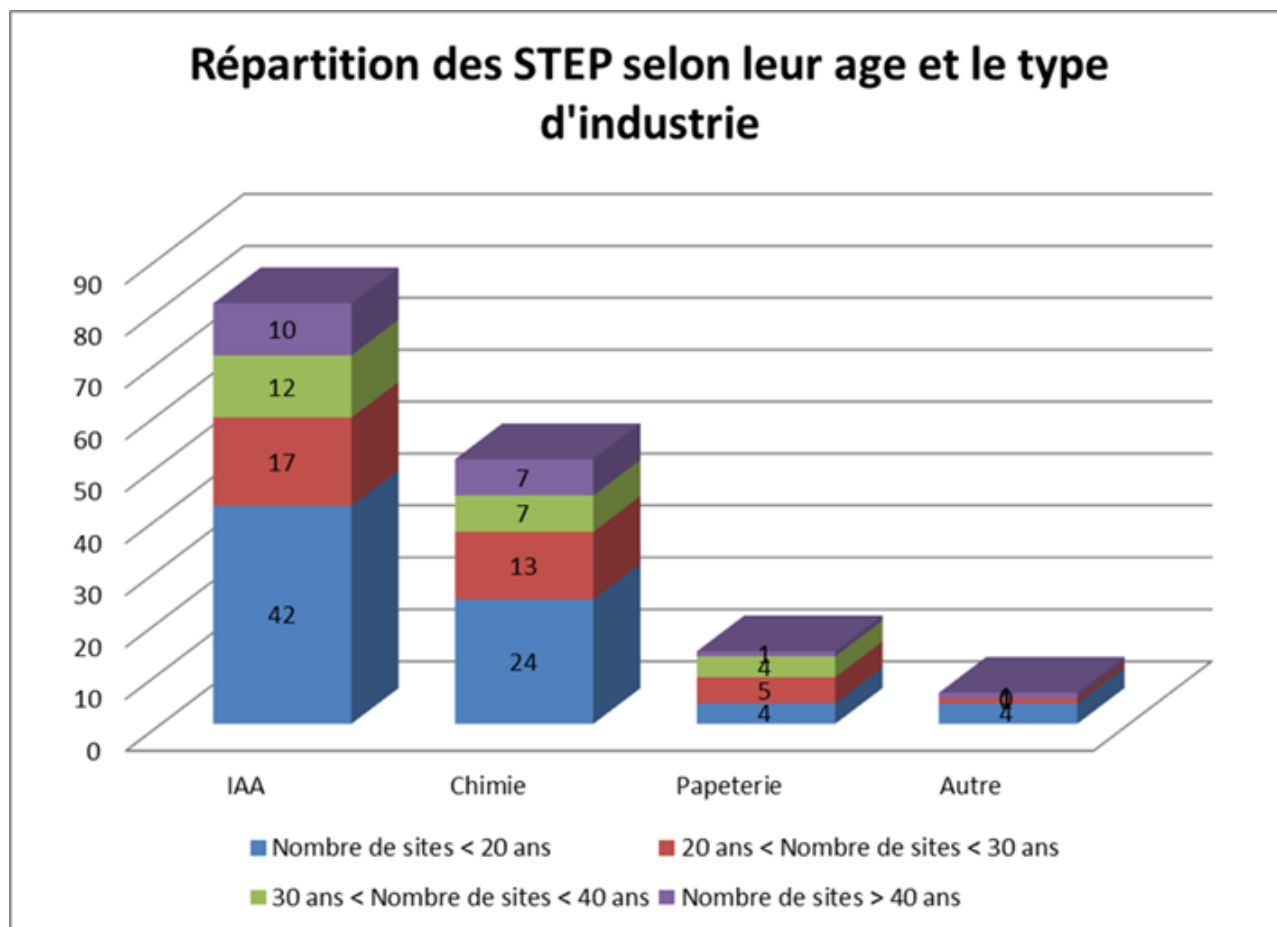
DE NOUVEAUX OUTILS AU SERVICE DES INDUSTRIELS

L'agence de l'eau aide financièrement depuis plus de 50 ans les sites industriels à s'équiper de dispositifs d'épuration traitant les rejets polluants engendrés par leurs activités industrielles.

Dans le cadre de sa politique d'aides à la dépollution des rejets industriels, l'agence de l'eau a constaté que la majorité des sites de flux polluants significatifs, à savoir issus des branches papeterie, chimie et agroalimentaire, ont réalisé, depuis plus de 30 ans, de nombreux efforts pour réduire leurs rejets polluants en s'équipant de dispositifs de traitements épuratoires avant rejet dans le milieu naturel. Certains ouvrages d'épuration existent même depuis plus de 40 ans et près de 50% de ces dispositifs ont été réalisés il y a plus de 20 ans.

Le risque potentiel de vieillissement, la vétusté, l'obsolescence ou le caractère technique ancien ou inadapté, plus ou moins marqué de ces dispositifs épuratoires, pourrait générer, à moyen terme, des risques de dégradation significative de la qualité des masses d'eau ou des pollutions accidentelles et, cela, si aucune modification ou optimisation des outils épuratoires ne pouvait être réalisée par anticipation ou prévention à cause de coûts excessifs de leur remise en état.

C'est pourquoi l'agence de l'eau à l'issue d'une étude réalisée en 2015-2017 avec l'appui de Setec - Hydratec, permettant d'analyser plus précisément 152 sites industriels, et de réaliser des visites des outils épuratoires sur une quinzaine d'entre eux, a diffusé de nouveaux outils à destination des industriels.



Les outils d'auto-évaluation des infrastructures et des équipements des dispositifs d'épuration des eaux industrielles

L'Agence de l'eau Seine-Normandie met à disposition des industriels deux outils pour l'auto-évaluation de leurs infrastructures et équipements de dispositifs d'épuration : un exemple de rapport de visite et un support illustré par les principales anomalies rencontrées sur les équipements et le génie civil.

Ils permettent d'identifier et de hiérarchiser des situations de risques potentiels de pollution pour les milieux aquatiques, et ainsi de cibler des besoins plus ou moins urgents de renouvellement ou d'optimisation totale ou partielle des dispositifs épuratoires ou des matériels épuratoires.

Ils visent à inciter les industriels à mettre en place des **plans de maintenance préventive sur le génie civil**, en complément de la **maintenance préventive des équipements** souvent existante.



- > Pour en savoir plus et télécharger la trame de rapport et le support illustré : <http://www.eau-seine-normandie.fr/docutheque>

BILAN DES ETUDES ET DÉMARCHES DE CONNAISSANCE RELATIVES AUX MICROPOLLUANTS



En cohérence avec les objectifs du SDAGE Seine-Normandie, l'agence de l'eau a continué ses efforts d'acquisition de connaissance dans le domaine des pressions en micropolluants et de l'impact qu'ils peuvent engendrer sur les milieux aquatiques.

Les deux projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets national micropolluants des agences de l'eau, de l'Onema et du Ministère, démarré début 2015, se poursuivent en 2017 :

- **Cosmet'eau** s'appuie sur les produits cosmétiques pour comprendre comment des préoccupations de santé publique et d'environnement liées aux micropolluants peuvent être prises en compte par les pouvoirs publics y compris les collectivités locales, les industriels et les consommateurs. Le projet vise à caractériser les éventuels changements de pratiques et à évaluer l'efficacité, en termes d'impacts sur les milieux aquatiques, de leur mise en œuvre. Le projet Cosmet'eau s'intéresse en premier lieu aux molécules spécifiques : parabènes, triclosan et triclocarban, conservateurs utilisés dans les cosmétiques. En 2017, le projet a poursuivi la dernière phase de ses actions de recherche sur l'ensemble des composantes. **Tous les résultats du projet font l'objet d'une journée de restitution programmée le 2 juillet 2018** : (voir <http://www.arceau-idf.fr/cosmeteau>). Les livrables du projet sont mis en ligne à l'adresse suivante : <http://www.leesu.u-pec.fr/Livrables-de-Cosmet-eau>.
- **Roulépur** vise quant à lui à trouver des solutions innovantes pour une maîtrise à la source de la contamination en micropolluants des eaux de ruissellement des voiries et des parkings urbains. Le but de ce projet est d'évaluer in-situ l'efficacité de diverses solutions techniques que ce soit en termes d'abattement des micropolluants, de durabilité (maintenance, vieillissement) et d'acceptabilité. En 2017, des travaux in-situ et en laboratoire ont été menés afin de mieux caractériser la contamination en micropolluants des eaux de ruissellement de voirie (screening ciblé et non ciblé sur des eaux provenant de 4 voiries de fréquentation différente) et d'identifier les sources primaires de trois familles de micropolluants organiques particulièrement préoccupants (bisphénol A, alkylphénols, phtalates - analyse de fluides et matériaux automobiles). Le suivi expérimental des performances de quatre solutions innovantes de gestion ainsi que l'acquisition des données pour leur analyse de cycle de vie se sont poursuivis. Par ailleurs, une analyse des récits d'innovation associés aux 4 cas d'étude a été menée afin de comprendre les conditions d'appropriation des dispositifs et les freins à l'innovation. Roulépur contribue également dans le cadre d'un groupe de travail interprojets à la rédaction d'un guide méthodologique pour l'évaluation de la performance des ouvrages de maîtrise à la source du ruissellement. Pour plus d'information, la présentation du projet Roulépur est disponible sur le lien suivant : <http://www.leesu.u-pec.fr/Presentation-du-Programme-Roulepur>.

Fin 2017, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse et l'UITIS (Union des Industries du Traitement de Surfaces) se sont engagées dans un partenariat visant à réactualiser le guide sur l'épuration des effluents dans le TS. Cet ouvrage de référence pour les professionnels du TS a été conçu au début des années 2000. La réactualisation permettra d'intégrer tout le retour d'expérience de la RSDE, de l'étude de branche TS/travail mécanique des métaux et intégrera l'ensemble des évolutions réglementaires (arrêté du 24/08/2017).

Par ailleurs, l'agence de l'eau a soutenu l'initiative de l'ASAE (Association de Suivi Agronomique des Epandages) et d'industriels agro-alimentaires dans la réalisation d'une étude de terrain sur le site expérimental de Fagnières (sur cases lysimétriques) étalée de 2014 à 2016. Celle-ci a permis de montrer, après ces 3 années de suivi, que l'épandage d'effluents agroalimentaires réalisé aux doses correctes autorisées (en fertilisants et hydraulique) mais intégrant une certaine gamme de concentration de substances dangereuses ou toxiques dans les eaux brutes n'induisait pas de retrouver ces substances dans les lixivats. Une suite est envisagée à partir de 2018 pour rechercher le devenir des substances épandues sur le sol.

Les redevances industrielles pour l'année d'activité 2016



Le suivi régulier des rejets industriels

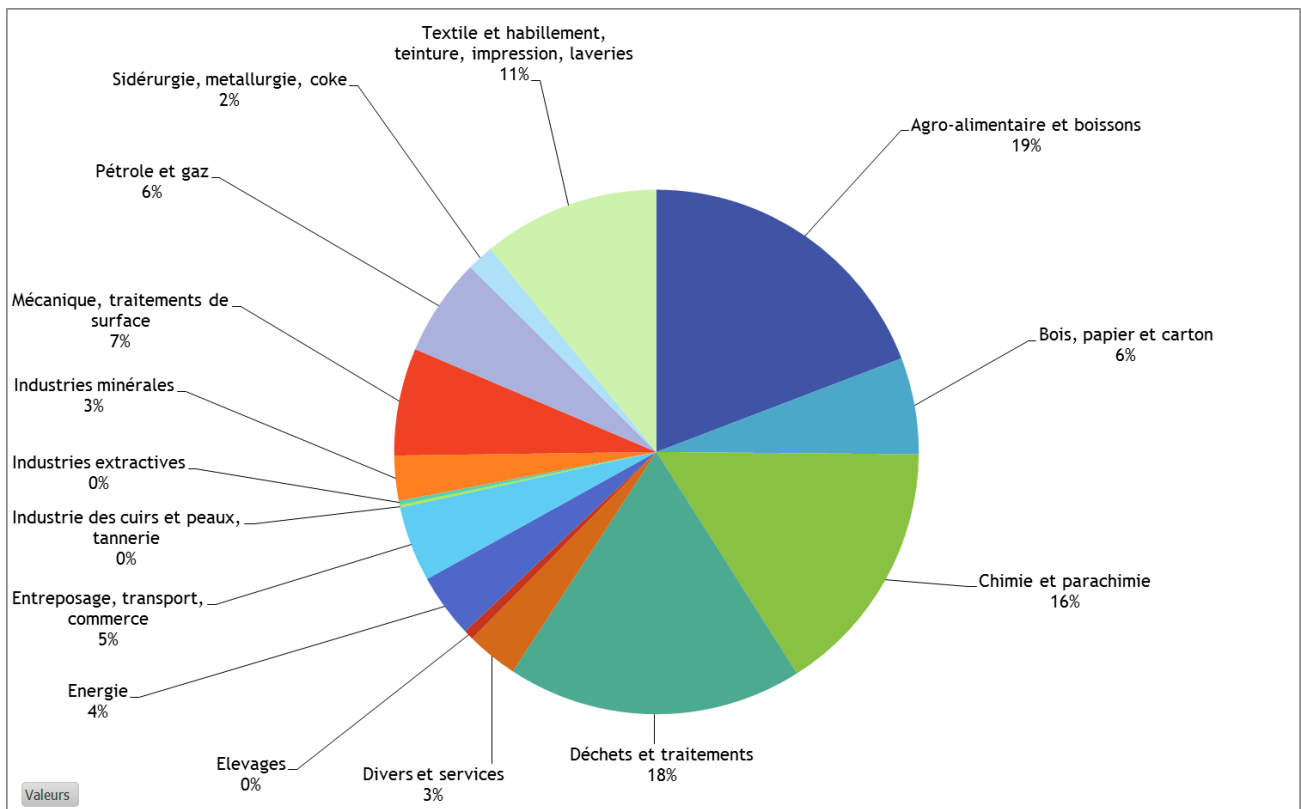
Le suivi régulier des rejets permet aux entreprises, rejetant les plus importants flux de polluants, de calculer la redevance pour pollution d'origine non domestique à partir des flux réels de pollution rejetés au milieu. Il permet également à l'agence de l'eau de connaître de manière plus précise les pressions exercées sur le milieu.

Ce régime est subordonné à un agrément de l'agence de l'eau et est obligatoire à partir d'un seuil défini réglementairement.

En 2017, 8 sites industriels ont été agréés pour le suivi régulier de leur rejet. 338 sites sont ainsi agréés, soit la quasi-totalité des sites assujettis au SRR. Les établissements industriels mesurant leurs rejets polluants représentent 23% du nombre total d'établissements redevables de la redevance pollution industrielle.

Le montant des redevances industrielles calculées en 2017 pour l'année d'activité 2016 (sur la base des éléments connus au 20/03/2018) :

- Pollution d'origine non domestique : le montant global des redevances pour pollution d'origine non domestique calculées à ce jour s'élève à 19,2 M€.



A noter que des campagnes de recherche de nouveaux redevables ont été menées sur le bassin, notamment sur le secteur du lavage de légumes et des carrières.

- Prélèvement sur la ressource en eau : le montant de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau calculé pour les usages « refroidissement » et « autres usages économiques » s'élève à 10,2 M€.

	Volumes prélevés en 2016
Autres Usages Economiques	443 millions de m ³
Refroidissement conduisant à une restitution au milieu naturel > 99%	468 millions de m ³

On constate une diminution des prélèvements pour le refroidissement industriel.

Les substances dangereuses prises en compte dans la redevance pollution

Pour 2016, à ce jour, 135 sites industriels sont soumis à une redevance pollution non domestique sur le paramètre SDE (supérieure au seuil de redevabilité). Le flux annuel rejeté au milieu est d'environ 64 000 kg, pour une redevance total d'environ 580 000 €.

••• LES FAITS MARQUANTS PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

••• Seine-Amont



L'agence de l'eau a aidé 75 projets en 2017 pour près de 7,3 M€ de travaux et 2,1 M€ d'aides sous forme de subventions.

Malgré un contexte économique toujours incertain, l'agence de l'eau a poursuivi ses efforts pour faire émerger des projets auprès des sites industriels, en particulier ceux inscrits au PTAP et donc considérés comme prioritaires pour l'Agence. Ainsi, plus de 90% du montant des aides correspond à des opérations PTAP.

La dépollution des rejets ponctuels des industriels (70 dossiers) :

L'année a été marquée par le financement de opérations visant à réduire les émissions de pollution avec 44 actions sur le dispositif de collecte, le dispositif d'épuration ou encore la prévention des pollutions accidentelles et les technologies propres, dont 19 inscrites au PTAP. Les aides correspondantes avoisinent 0,9 M€ pour 2,5 M€ de travaux.

On peut par exemple citer les investissements entrepris en matière de sécurisation des réseaux de collecte des eaux usées ou d'amélioration du fonctionnement de la station d'épuration par plusieurs sites comme la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine, les Malteries Franco-belges de Pithiviers ou encore le site Lacoste Opérations sur Troyes.

La réduction des pollutions des très petites entreprises

Le territoire industriel de Seine-Amont se caractérise par une prédominance de très petites, petites et moyennes entreprises. C'est ainsi que l'agence de l'eau a subventionné 21 actions, dont 9 inscrites au PTAP pour un montant total de près de 378 000 € de subventions dans le domaine de la collecte et du traitement des effluents de garage ou de l'activité viti-vinicole.

On notera la poursuite des partenariats mis en place par l'agence de l'eau sur la gestion et le traitement des effluents vinicoles : CIVC (Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne) et viticole-vinicole 2015-2018 sur les vignobles de l'Yonne et du Châtillonnais avec la chambre d'agriculture de l'Yonne ainsi que le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB).

L'année 2017 a également été marquée par la mise en œuvre d'un partenariat exemplaire et d'une animation avec la Chambre de métiers et de l'artisanat du Loiret permettant d'approcher une population méconnue et de faire connaître les aides possibles de l'agence de l'eau.

Un engagement certain pour lutter contre le réchauffement climatique

Plusieurs chambres consulaires et entreprises se sont engagées dès 2017 contre le réchauffement climatique en signant la stratégie proposée par l'agence de l'eau, participant ainsi à la prise de conscience collective sur la nécessité d'agir et témoignant de leur engagement à agir en faveur de la qualité et de la préservation de la ressource en eau. On peut citer la Chambre de commerce et de l'industrie de l'Yonne, la Chambre de métiers et de l'artisanat du Loiret, les entreprises Yoplait, Lacoste Opérations, etc.

Découvrez la vidéo sur la société YOPLAIT témoignant de sa démarche de réduction de l'utilisation de produits polluants et d'économies d'eau



... Vallées de Marne



L'agence de l'eau a aidé, sur le secteur Vallées de Marne, 68 sites pour un montant de 2,63 M€ ; 32 dossiers concernent le secteur de l'artisanat avec une dominante pour la restauration et les garages, 5 dossiers pour des études et 31 dossiers pour l'industrie classique dont 19 aides dans le cadre du contrat CIVC.

Le dossier le plus important concerne la société COGESAL MIKO située à Saint-Dizier (52) et spécialisée dans la fabrication de crèmes glacées. Le projet consistait à installer une unité de méthanisation, avec réinjection du gaz dans le réseau GRDF, afin de répondre à la nécessaire augmentation de la capacité de la station d'épuration du fait de la croissance de la production du site. Il s'agissait d'améliorer les performances de l'ancienne station en la réhabilitant, de réduire les flux de pollution mais également de diminuer l'impact environnemental par valorisation du biogaz, réduction de l'impact transport pour les boues et baisse de la consommation énergétique. Le montant total du projet, qui anticipait la directive IED, s'établissait à 4,5 M€ pour un montant retenu de 2,9 M€ et une aide de 1,16 M€, soit 44% des engagements totaux pour l'industrie en 2017.

Deux autres dossiers sont significatifs pour l'année 2017 :

- la réalisation de travaux de collecte et de prétraitement des effluents vinicoles, avant raccordement au réseau de la collectivité, pour la Société MOËT HENNESSY CHAMPAGNE SERVICES basée à Reims (51), soit 0,563 M€ de travaux et une aide de 0,169 M€,
- l'implantation d'un dispositif de traitement en rejet zéro pour les effluents d'une nouvelle chaîne de traitement de surface pour la Société ANODUR à Sainte-Menehould (51), entreprise spécialisée dans le traitement de surface de l'aluminium et de l'inox, soit 0,375 M€ de travaux et 0,225 M€ d'aide.

Le contrat d'animation sur objectifs atteints signé en 2016 avec la Confédération Nationale de l'Artisanat et des Métiers de Service (C.N.A.M.S.) sur l'ancienne Région Champagne-Ardenne et le département de la Meuse, couplé avec un contrat similaire pour l'accélération de la mise en conformité des branchements au réseau d'assainissement sur l'agglomération de Reims, a permis de poursuivre les actions à destination des métiers de bouche sur l'agglomération rémoise et de financer 14 restaurants en 2017. Sur les 2 dernières années, ce sont 10% des établissements existants qui ont été mis en conformité.

... Vallées d'Oise



L'agence de l'eau a aidé 51 projets pour près de 4.7 M€ de travaux et 1.6 M€ de subvention.

Concernant les investissements environnementaux du secteur économique, l'année 2017 semble, par rapport à l'année 2016, avoir marqué le pas sur le territoire de la Direction Territoriale des vallées d'Oise. Pour autant, celle-ci a poursuivi ses efforts sur l'émergence d'actions inscrites au PTAP 2013-2018. Fin 2017, 40 % des actions inscrites au PTAP sont engagées et/ou terminées, seules 14 % sont restées au stade prévisionnel, sans action notable.

La dépollution des rejets ponctuels des industriels (29 conventions)

L'année a été marquée par le financement de 8 études technico-économiques et plus d'une vingtaine de projets répondant pour moitié à des actions PTAP. Les travaux financés portent tant sur la réduction à la source (techno propres), l'épuration et/ou des mesures d'accompagnement (mise en séparatif, prévention des pollutions accidentelles, fiabilisation, raccordement réseau EU, autosurveillance, etc.). Notons plus particulièrement le projet de MCD situé à Guny (02) visant le rejet « zéro » de l'atelier de traitement de surface, nécessitant une restructuration de celui-ci avec des économies d'eau à la clef.

La réduction des rejets de substances dangereuses pour l'eau (5 conventions)

Financement de 3 pressings et de deux entreprises du traitement de surface (SA Godin et SOPEM).

La réduction des pollutions dispersées (17 conventions)

L'agence de l'eau a poursuivi son partenariat avec la CCI de l'Oise et la Communauté de l'Agglomération Creilloise. Ces animations (1.5 ETP) ont pour objectif de faire émerger des projets visant à réduire les pollutions toxiques dispersées des TPE (garages, imprimeries, pressings, peintres, etc.), en apportant du conseil et de l'information. Une trentaine d'entreprises ont bénéficié d'un accompagnement financier pour la création de branchements en domaine privé.



... Rivières d'Île-de-France

La Direction Territoriale Rivières d'Île-de-France a accompagné financièrement 172 projets de dépollution dans le secteur économique dont 85 inscrits au PTAP Ile-de-France pour un montant de travaux de 18.8 M€. Le montant des aides s'élève à 5,6 M€.

Réduction des substances dangereuses pour l'eau

Les entreprises poursuivent leurs efforts de réduction des rejets de substances dangereuses en agissant à la source et améliorant les dispositifs de traitement. En 2017, l'action de l'agence de l'eau a permis de réduire les émissions vers le milieu naturel de substances dangereuses de 608 kg.

Diminuer la pollution directe au milieu, y compris celle issue des eaux pluviales

Les investissements engagés par les industriels du secteur aéronautique ont sensiblement baissé en 2018. L'agence de l'eau constate que les principaux sites de traitement de surfaces dans ce secteur ont investi et fonctionnent maintenant en « Rejet zéro » sur site.

Agir sur la pollution dispersée

La Direction développe son action de mise conformité des artisans et petites entreprises dans le cadre de sa politique de réduction des pollutions dispersées en engageant des opérations groupées animées par les collectivités territoriales compétentes en assainissement.

19 opérations groupées sont en cours dont l'animation représente 6 équivalents temps plein.

56 projets ont été accompagnés en 2017 dans ce cadre pour un montant de travaux de 1,1 M€ et 0,570 M€ d'aides.

Actions de sensibilisation

La Direction territoriale Ile-de-France a envoyé 240 courriers visant à sensibiliser à la gestion des eaux pluviales les entreprises de la Grande Couronne Parisienne qui gèrent une surface imperméabilisée de plus de 3 hectares.



... Paris et Petite Couronne

La dépollution industrielle

En matière de dépollution industrielle, la suppression de substances dangereuses dans les process se poursuit par des projets de suppression du perchloréthylène (site Billon, 94), de Nickel (site Khephren, 93) et de Chrome VI (site Meljac, 93), ainsi que le remplacement de 81 machines utilisant auparavant du perchloréthylène dans les pressings.

Gestion des eaux pluviales

Sur le volet de la gestion à la source des eaux pluviales, via des aménagements végétalisés, une surface cumulée de près de 14,6 hectares (pour un montant de 1,5 M€ d'aides) a été déconnectée des réseaux de petite couronne. Cette thématique a été plus précisément portée par des opérateurs privés tels que des aménageurs, et des promoteurs.

••• Seine-Aval



Poursuivre la dépollution des rejets des industriels, des ports et des artisans

En 2017, les projets accompagnés par l'agence de l'eau ont représenté **91 conventions** pour un montant total d'aides de plus de **10 M€** ayant permis de financer près de **26 M€** d'études et de travaux.

Notamment 23 concernent des études, 22 des travaux d'épuration industrielle, 25 des artisans, 5 de l'animation auprès des artisans, 10 des actions d'accompagnement. 4 pressings ont été aidés.

Les aides concernant des projets inscrits au Plan Territorial d'Actions Prioritaires (PTAP) Seine-Aval ont représenté **84 %** du total en montants d'aides engagés.

Les efforts de dépollution des industries

Les principaux projets ont porté sur des travaux d'augmentation et d'amélioration des capacités épuratoires existantes (8 M€ d'aides attribuées), et sur des travaux d'adaptation interne (1,1 M€ d'aides attribuées).

Parmi les différents projets industriels accompagnés par l'agence de l'eau en 2017, deux méritent d'être plus particulièrement signalés :

- **Sucrerie CRISTAL UNION à Fontaine-le-Dun (76)** : cet important projet (16,5 M€ au total pour 6,7 M€ d'aide attribuée), inscrit au PTAP Seine-Aval au titre de la réduction des flux polluants du site, a pour objectif de diminuer les rejets vers le Dun, en particulier pour ce qui est des paramètres DCE : Pt et NH4. Ceci sera rendu possible grâce à une solution mixte de traitement des effluents reposant d'une part, sur un renforcement de l'épuration existante (ajout d'un méthaniseur), et d'autre part, sur la mise en place d'une nouvelle filière de ferti-irrigation en période de déficit hydrique. Grâce à cette dernière, le projet permettra également de réduire le prélèvement d'eau souterraine de 100 000 à 400 000 m³ pour l'irrigation.
- **ERAMET à Sandouville (76)** : cette première phase de travaux, inscrite au PTAP Seine-Aval au titre de la réduction des métaux, a pour objectif de réduire de 20% les flux mensuels du site en Nickel et en MES rejetés dans le grand canal du Havre. Ceci sera rendu possible par la mise en place d'une installation supplémentaire sur la station de traitement physicochimique actuelle. ERAMET étant l'un des principaux émetteurs de Nickel du bassin Seine-Normandie, le site prévoit une seconde phase de travaux en 2019-2020 afin de poursuivre ses efforts en matière de réduction de ses rejets au milieu naturel.

Réduire les pollutions des activités artisanales et portuaires

Le partenariat avec les Chambres consulaires et les collectivités s'est poursuivi via 5 actions groupées territoriales auprès des TPE et PE sur des territoires prioritaires, 1 action groupée thématique régionale sur les métiers de la peinture en collaboration avec la DTMBN, et 1 action groupée territoriale auprès des TPE et PE renforcée par un contrat d'animation en collectivité.

5 conventions d'animation (pour 6,4 ETP) ont permis la signature de 25 conventions (244 771 € d'aides) qui ont concerné des actions de réduction des rejets toxiques des garages automobiles, des rejets de substances dangereuses des pressings et des peintres ainsi que des rejets graisseux des métiers de bouche.

La Fondation d'Auteuil (900 EH) à St Maurice St-Germain (28) située en bordure de l'Eure a bénéficié de 595 000 € d'aides pour ses travaux de mise en place d'un nouvel ouvrage d'épuration.

À noter également, une aide pour le traitement des effluents d'une aire de lavage de cavaliers pour containers sur l'un des terminaux portuaires du Havre (393 310 € d'aides).

Par ailleurs, une aide de 19 500 € a été attribuée à la CAPEB Normandie pour 2017-2018 à destination des peintres en bâtiments pour l'élimination de leurs effluents concentrés.

Enfin, les Grands Ports Maritimes du Havre et de Rouen ont poursuivi, avec l'aide de l'agence de l'eau, leur étude de schéma directeur d'assainissement sur leur territoire respectif. Le schéma directeur du GPMH est terminé, celui du GPMR est prévu pour début 2018. Les plans d'actions issus de ces études de schéma directeur d'assainissement sont prévus pour le premier semestre 2018. Chacun des deux Grands Ports Maritimes va étudier la possibilité de contractualiser avec l'agence de l'eau pour ce qui est de la mise en œuvre de son programme hiérarchisé d'actions.

... Bocages-Normands



En 2017, les dossiers des secteurs industriels et artisanaux engagés par la Direction Territoriale et Maritime des Bocages-Normands concernent les actions suivantes :

- Traitement des rejets industriels et technologies propres : 31 dossiers dont 14 études
- Artisanats : 44 dossiers

La dépollution des rejets industriels

L'aide financière aux traitements des rejets industriels et aux technologies propres a accompagné plus de 1,86 M€ d'investissements (études et travaux). Les plus gros investissements de dépollution de rejets industriels sont :

- Tannerie de Périers (traitement de peaux - 50) : nouvelle station d'épuration liée à une nouvelle usine
- Groupe Lactalis, société fromagère de Sainte-Cécile (IAA - 50) : augmentation du stockage de boue
- FRENEHARD (articles métalliques - 61) : confinement des eaux d'extinction d'incendie

La réduction des micropolluants

Trois pressings ont bénéficié d'une aide pour supprimer des machines au perchloroéthylène.

La réduction des pollutions des activités artisanales

44 dossiers ont été aidés au titre des contrats métiers, principalement pour des garages (26 aides) et des entreprises de peinture (7 aides) dans le cadre notamment des conventions d'animation signées avec la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat (2013-2018) et avec la CAPEB Normandie (2017-2018).

Accompagner et informer

Une « classe d'eau industrie », intitulée « Module référent eau » a été organisée par la Chambre de commerce et d'industrie de Normandie d'avril à juillet 2017 (5 journées avec des visites). Le bilan est positif avec un taux de satisfaction élevé (« journées intéressantes », « instructives »...). Au total, 32 personnes ont participé aux journées (de 11 à 20 personnes suivant les journées), essentiellement des responsables environnement, qualité, QSE ou HSE. Elles représentaient 20 entreprises (10 IAA - 4 métaux et traitement de surface - 2 chimie - 4 divers). Le tableau ci-après présente quelques informations clés.

Nombre de participants (entreprises)	Thème de la journée	Visite liée et thème principal abordé
15 (14)	Enjeux et contexte réglementaire	STEP urbaine (et effluents d'industries)
18 (14)	Eaux usées industrielles, traitements et solutions	Sucrierie (STEP industrielle)
20 (14)	Réduire la consommation d'eau et la pollution à la source	Usine d'eau potable d'une collectivité (prise d'eau en rivière et traitements)
19 (16)	Gérer les eaux pluviales et prévenir les pollutions accidentelles	Usine de fabrication de micro appareils (prévention des pollutions accidentelles et eau de process)
11 (10)	Intégrer et valoriser sa démarche de gestion de l'eau	Pas de visite

